

Le conseil municipal de BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY
s'est réuni le mercredi 09 octobre 2024 à 19H00
à la Mairie de Broye-les-Pesmes

Etaient présents : Yves BERTHET, Jean François CERCLEY, Benjamin MIGNEROT, Gaëlle MOUCHOT, Stéphanie ROUX, Régis MUZARD, Daniel CERCLEY, Nadège BODOIGNET, Alain SCHATT.

Etait absent : Erick DEQUAIRE.

Mr Yves BERTHET a été nommé secrétaire.

Un point supplémentaire doit être inclus dans l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande, dès le début de la séance, l'autorisation aux membres du conseil de délibérer sur la position présentée ci-dessous. L'assemblée délibérante donne majoritairement son acceptation pour aborder les points suivants :

a/ Convention mise à dispo de l'ancienne salle de conseil :

Mr le Maire explique que l'association l'Atelier St Pierre Costumerie a besoin d'un local pour entreposer ses costumes. L'ancienne salle de conseil n'étant pas utilisée, Mr le Maire propose d'établir une convention avec l'association l'Atelier St Pierre Costumerie avec une participation aux frais. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise à disposition de l'ancienne salle de conseil à l'association et demande une participation aux frais de 50 € /an à partir du 1^{er} novembre 2024.

1/ Affouage 2024-2025 :

Tous les documents seront réunis et communiqués aux affouagistes qui devront impérativement venir s'inscrire en Mairie de Broye avant le 15 novembre prochain. Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le montant de l'inscription à 35 €. Lors de l'inscription l'affouagiste devra fournir :

- L'acceptation du règlement
- L'engagement du bénéficiaire complété et signé
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Un chèque de 35 € correspondant au tarif de l'affouage 2024-2025 (libellé à l'ordre du Trésor Public).

2/ Tarifs cadeaux de Noël des enfants et colis des anciens 2024:

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer la somme de 25 € maxi/enfant pour le Noël des enfants (cadeaux + friandises), 55 enfants de moins de 10 ans ont été comptabilisés. Proposition d'organiser, cette année, le Noël des enfants par l'association Festibam à la salle des fêtes de Broye-les-Pesmes, le dimanche 15 décembre prochain.

Le conseil municipal décide d'attribuer un colis d'un montant maximal de 35 € aux personnes de plus de 75 ans, en résidence principale.

Rappel ! Repas des anciens dimanche 17 novembre prochain aux Jardins Gourmands de Pesmes (27 euros pour les accompagnants).

3/ Confirmation nomination rue Haute à Montseugny et reclassement réseau voirie :

Comme stipulé lors du précédent conseil : suite à la construction d'une maison d'habitation située parcelle ZB21 à Montseugny, la rue passante, de 100 mètres linéaires jusqu'au hangar, n'a pas de nomination et doit être ajoutée dans la globalité des rues de la commune. Après concertation, l'ensemble du conseil avait choisi à l'unanimité de baptiser la rue passante comme il suit : « rue Haute », cette rue devra être ajoutée donc classée à la voirie communale.

4/ Devis chéneaux Eglise Aubigney :

Mr le Maire explique à l'ensemble du conseil municipal qu'il y a des fuites à l'Eglise d'Aubigney, la gouttière doit être remplacée. Mr le Maire expose le devis de l'entreprise Oudin d'un montant de 4 029.65 € HT. Le conseil municipal décide à l'unanimité de différer la décision afin de demander un deuxième devis.

5/ Ets Courbey solde bois énergie et vente de houppiers:

Mr le Maire explique que l'entreprise Courbey Raphaël a établi un bon d'achat de bois sur pieds concernant le solde des houppiers de la parcelle 24 d'un montant de 1 484.60 € HT une délibération doit être prise pour l'encaissement de ce montant. L'entreprise Courbey a également fait une offre pour les parcelles 13-24-39 d'un montant de 7000 € HT pour 816 m3. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente de bois proposée.

6/ Devis matériel réparation toit garage à Broye-les-Pesmes :

Mr le Maire annonce que le toit du garage communal est vétuste et qu'il doit être rafraîchi. Les travaux seront réalisés par les élus et les employés communaux. Des devis pour les matériaux ont été demandés chez Franc-Comtoise de tournerie pour les pannes sapin d'un montant de 185.60 € HT et chez Gallet Philippe pour les tôles d'un montant de 1233.66 € HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat des matériaux pour la réfection des garages route de Pesmes.

7/ Création de deux postes de rédacteur :

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il expose qu'il est nécessaire de créer deux emplois permanents en raison des missions suivantes : Secrétaire Générale de Mairie. Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, deux emplois permanents (loi N°2023-1380 du 30 décembre 2023) du grade de rédacteur territorial à temps non complet :

- 1 dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 7h00 suite au dépôt de dossier établi en octobre 2024
- 1 dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 29h00 après le dépôt de dossier en automne 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de créer deux emplois permanents sur le grade de rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de secrétaire générale de mairie à temps non complet de 7 heures et de 29 heures et éventuellement après les créations, de supprimer les deux postes « d'adjoint administratif principal ».

8/ Achat logiciel gestion des cimetières :

La gestion du cimetière est un dossier important, des reprises de concessions vont être à envisager. Dans le but d'avoir un outil adapté à nos besoins (création d'un plan actualisé, faciliter les travaux de relevage, les ventes de concessions et toutes les demandes de travaux), des devis ont été demandés :

-Ad Vitam, devis d'un montant de 13 100 € HT

-Groupe Elabor, devis d'un montant de 14 125,45 € HT

Après avoir étudié les propositions des deux entreprises, le conseil municipal s'oriente vers l'entreprise Ad Vitam, qui, remplit les besoins attendus et s'adapte à l'évolution de la gestion du cimetière pour un montant plus attractif. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'informatiser la gestion des trois cimetières et retient le devis de l'entreprise Ad Vitam pour un montant de 13 100 € HT.

9/ Extension du réseau électrique concédé, maison construction Montseugny :

Mr le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité grande rue à Montseugny (suite à la nouvelle construction située rue Haute). Ces travaux sont de la compétence du SIED 70 (Syndicat intercommunal d'électricité du Département de la Haute-Saône auquel la commune adhère. L'avant-projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED70 prévoit une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 35 mètres ainsi que la fourniture, la pose et le raccordement d'un coffret électrique... Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré demande au SIED70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet définitif présenté par Mr le Maire et demande que la participation financière demandée par le SIED70 soit prise en charge par Mme Marine GILLES.

10/ Mise à disposition de la halte fluviale :

Mr le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du transfert de la compétence tourisme vers la CCVG, la Commune a transféré sa halte fluviale. Or, aucun procès-verbal de mise à disposition des biens relatifs à la halte fluviale de la Commune à la CCVG dans le cadre du transfert de la compétence tourisme n'a été approuvé. A ce titre, il convient de procéder à titre de régularisation au transfert des biens relatifs à la halte fluviale de Broye-les-Pesmes par le biais de la signature d'un PV de mise à disposition entre la Commune et la CCVG. Après débat, le conseil municipal accepte à 7 voix pour, 1 abstention (Mme Roux S.) 1 voix contre (Mr Schatt A.) d'approuver le transfert cité ci-dessus puis autorise Mr le Maire à signer le PV de mise à disposition entre la Commune et la CCVG ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

11/ Questions diverses :

La cérémonie du 11 novembre se tiendra comme il suit :

11H00 Broye

11H20 Aubigney

11H40 Montseugny suivi du pot de l'amitié.

La séance est levée à 21H09

Le Maire,
Jean François CERCLEY